



Décision du comité d'agrément

Lakehead University Faculty of Education

Demande de renouvellement d'agrément

Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation

Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation

Programme concurrent de formation à l'enseignement combinant des domaines d'études en enseignement autochtone et des domaines d'études aux cycles primaire-moyen, menant à un baccalauréat en éducation (formation des enseignants autochtones)

Programme consécutif et programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec un domaine d'étude en enseignement des langues autochtones, menant à un diplôme en éducation

Soit,

Consecutive program of professional education with areas of study in the Primary/Junior and Intermediate/Senior divisions, leading to a Bachelor of Education degree

Concurrent program of professional education with areas of study in the Primary/Junior and Intermediate/Senior divisions, leading to a Bachelor of Education degree

Concurrent program of professional education that combines studies in Indigenous education with areas of study in the Primary/Junior divisions, leading to a Bachelor of Education degree (Indigenous Teacher Education)

Consecutive and multi-session consecutive programs of professional education with an area of study in teaching Native Languages, leading to a Diploma in Education

Comité d'agrément

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le 3 décembre 2019

Table of Contents

Introduction	3
Conditions et constatations	5
Condition 1	5
Condition 1.1	6
Condition 2	8
Condition 3	10
Condition 3.1	12
Condition 4	19
Condition 5	19
Condition 6	22
Condition 7	25
Condition 8	27
Condition 9	30
Condition 10	31
Condition 11	33
Condition 12	35
Condition 13	36
Condition 14	37
Condition 15	39
Décision du comité d'agrément	40

Décision du comité d'agrément concernant une demande d'agrément présentée par la Faculty of Education de la Lakehead University

Introduction

Le 17 juin 2019, la Faculty of Education (la «Faculté d'éducation») de la Lakehead University (l'«Université Lakehead») a présenté une demande de renouvellement de l'agrément des programmes de formation à l'enseignement suivants :

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation;
- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation;
- Programme concurrent de formation à l'enseignement combinant des domaines d'études en enseignement autochtone et des domaines d'études aux cycles primaire-moyen, menant à un baccalauréat en éducation (formation des enseignants autochtones);
- Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec un domaine d'étude en enseignement des langues autochtones, menant à un diplôme en éducation.

Conformément au Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, le comité d'agrément a constitué un sous-comité d'agrément pour :

1. évaluer les programmes de formation à l'enseignement susmentionnés, sous la direction du comité d'agrément; et
2. jouer un rôle consultatif auprès du comité d'agrément en lui rendant compte de ses conclusions et en lui formulant des recommandations concernant l'agrément des programmes évalués.

Le sous-comité a été formé conformément aux critères énoncés à l'article 6 du Règlement sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, et était constitué de quatre personnes, comme suit :

- deux membres du conseil, tous deux membres du comité d'agrément, dont au moins un membre nommé du conseil;
- un membre inscrit sur la liste des membres suppléants possédant de l'expérience dans l'agrément des programmes de formation à l'enseignement;
- un membre inscrit sur la liste des membres suppléants possédant de l'expérience dans la formation des enseignants en langues autochtones;

- une personne nommée par la Faculté d'éducation de l'Université Lakehead.

Pour émettre ses recommandations, le sous-comité a évalué la demande d'agrément et les documents supplémentaires fournis par la Faculté d'éducation de l'Université Lakehead. Le sous-comité d'agrément a visité le campus de Thunder Bay de la Faculté d'éducation de l'Université Lakehead entre le 14 et le 16 juillet 2019 et le 6 et le 10 octobre 2019. Il a également visité le campus d'Orillia de la Faculté d'éducation entre le 2 et le 4 octobre 2019. Au cours de sa visite, le sous-comité a vu les installations où les programmes sont offerts. Il a examiné le travail des étudiantes et étudiants en enseignement et a mené des entrevues auprès des membres du corps professoral, des anciens étudiants, des étudiants actuels et des intervenants.

L'Ordre a invité le public à s'exprimer sur la qualité des programmes examinés. De plus, il a informé le public de la possibilité de soumettre un avis au sous-comité d'agrément en affichant des publicités sur le campus, sur son site web et dans les médias sociaux, et au moyen de courriels envoyés par le corps professoral à divers intervenants. Le sous-comité d'agrément a examiné les cinq soumissions qu'il a reçues.

Son examen terminé, le sous-comité d'agrément a préparé un rapport provisoire sur ses conclusions et a formulé des recommandations à la Faculté d'éducation de l'Université Lakehead aux fins d'examen. Le rapport final soumis au comité d'agrément tient compte des commentaires formulés par le doyen en réponse à l'ébauche du rapport.

Conformément à l'autorité que lui confèrent la *Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* et le Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, le comité d'agrément a délibéré en vue de déterminer si tous les programmes de formation à l'enseignement faisant l'objet de la demande de la Faculté d'éducation de l'Université Lakehead satisfont aux conditions d'agrément.

Pour parvenir à sa décision, le comité d'agrément a examiné le rapport définitif du sous-comité d'agrément, daté du 14 novembre 2019, la réponse du doyen relativement au rapport provisoire, datée du 23 octobre 2019, la présentation de la présidente du sous-comité au comité d'agrément, et les conditions du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Décision du comité d'agrément prise à sa réunion du 3 décembre 2019

Conditions et constatations

Les motifs de la décision du comité et les faits sur lesquels elle se fonde figurent ci-dessous :

Condition 1

Le fournisseur du programme est un établissement autorisé.

Constatations

La documentation indique que la Faculté d'éducation de l'Université Lakehead est un établissement autorisé.

Tel que défini au paragraphe 1.(1) du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, un établissement autorisé s'entend soit d'un collège, d'une faculté d'éducation ou d'une école des sciences de l'éducation de l'Ontario qui fait partie d'une université autorisée à conférer des grades en vertu d'une loi de l'Assemblée ou qui lui est affilié.

L'Université Lakehead est une université établie en vertu de la Lakehead University Act, 1965. En vertu des articles 4 et 5 de cette loi, l'Université Lakehead peut instituer des facultés et des écoles et conférer des grades, diplômes et certificats universitaires dans tous les domaines d'études.

Créée le 15 mai 1969, la Faculté d'éducation a assumé dès lors les fonctions du Lakehead Teachers' College, qui a alors cessé ses opérations.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le fournisseur des programmes satisfait entièrement à la condition 1.

Condition 1.1

Le programme dure quatre semestres universitaires et comprend les jours d'expérience pratique exigés par la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2).

Constatations

La documentation indique que tous les programmes offerts par la Faculté d'éducation de l'Université Lakehead durent quatre semestres¹ universitaires et comprennent les 80 jours d'expérience pratique exigés.

Voici les programmes menant à un baccalauréat en éducation :

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation;
 - Ce programme comprend quatre semestres offerts sur une période deux ans.
- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation;
 - Ce programme comprend des cours d'introduction à l'éducation suivis en même temps qu'un diplôme de premier cycle de trois ou quatre ans, suivi de quatre semestres de formation à l'enseignement. Les semestres de formation à l'enseignement sont identiques aux quatre semestres du programme consécutif.
- Programme concurrent de formation à l'enseignement combinant des domaines d'études en enseignement autochtone et des domaines d'études aux cycles primaire-moyen, menant à un baccalauréat en éducation (formation des enseignants autochtones);
 - Ce programme comprend 10 semestres offerts sur une période de 5 ans. Les semestres 7 à 10 sont dédiés à la formation à l'enseignement et sont identiques aux quatre semestres du programme consécutif.

Dans chacun des programmes susmentionnés, les étudiantes et étudiants en enseignement effectuent 25 jours de stage au cours du premier semestre et 30 jours de stage au cours du deuxième semestre de formation à l'enseignement. Ils effectuent 25 jours de stage au cours des troisième et quatrième semestres de formation à l'enseignement. Le nombre total de jours de stage est de 105 sur une période deux ans.

Voici les programmes menant à un diplôme en éducation :

¹ Dans le présent document, «semestre» désigne une période d'environ trois mois.

- Programme consécutif et programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec un domaine d'étude en enseignement des langues autochtones, menant à un diplôme en éducation (connu sous le nom de «Indigenous Language Teachers' Diploma Program»)
 - Le programme consécutif comprend quatre semestres offerts sur une période de 16 mois.
 - Le programme en plusieurs parties comprend quatre semestres offerts sur une période de 4 ans.

Les jours de stage sont répartis de la façon suivante :

- Partie 1 (semestre 1 du programme consécutif/année 1 du programme en plusieurs parties) : minimum de 10 jours;
- Partie 2 (semestre 2 du programme consécutif/année 2 du programme en plusieurs parties) : minimum de 20 jours;
- Partie 3 (semestre 3 du programme consécutif/année 3 du programme en plusieurs parties) : minimum de 50 jours.

Dans le programme Indigenous Language Teachers' Diploma, le nombre minimal de jours de stage est de 80.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 1.1.

Condition 2

Le programme repose sur un cadre conceptuel clairement défini.

Constatations

La documentation indique que les programmes de formation à l'enseignement examinés reposent sur un cadre conceptuel clairement défini. Le cadre conceptuel s'articule autour des six grands axes suivants :

- une connaissance approfondie du contenu et du programme d'études de l'Ontario;
- les habiletés et attitudes d'un praticien réfléchi;
- la capacité d'intégrer la théorie et la pratique;
- être un professionnel et agir de façon éthique;
- l'engagement envers la communication des perspectives autochtones dans les classes;
- l'engagement envers la justice sociale, la célébration de la différence et la responsabilité environnementale.

Le cadre conceptuel guide la conception des cours, l'élaboration de modèles de plans de cours, l'application par le corps professoral des recherches les plus à jour afin de guider l'examen des programmes, l'approvisionnement en ressources et la conception globale des programmes.

Les cours de méthodologie mettent l'accent sur la connaissance du contenu, plus particulièrement la connaissance du programme d'études de l'Ontario. La pratique réfléchie est une composante de la plupart des cours et un élément important des travaux et des pratiques d'évaluation liés aux stages. L'intégration de la théorie à la pratique guide la séquence des composantes des programmes, ainsi que l'application, par les membres du corps professoral, des recherches les plus récentes afin de favoriser l'innovation des programmes. Les normes d'exercice et de déontologie sont mentionnées dans les plans de cours et intégrées aux attentes d'apprentissage de tous les cours. L'engagement de la Faculté d'éducation pour l'intégration des perspectives autochtones dans les classes est manifeste dans les collections de la bibliothèque, le site web des ressources et le décor du campus. Cet engagement est mis en évidence par le leadership de la Faculté d'éducation, qui a été la première faculté au Canada à établir un département d'éducation autochtone. Elle a également été la première unité universitaire de l'Université Lakehead à obliger toutes les étudiantes et tous les étudiants à s'inscrire à un cours favorisant une meilleure compréhension des besoins éducatifs des étudiants autochtones.

L'engagement de la Faculté d'éducation pour la justice sociale est renforcé par l'obligation, pour tous les étudiants en enseignement, de suivre des cours dans des domaines tels que l'éducation inclusive et l'éducation environnementale.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 2.

Condition 3

La conception du programme est compatible avec ce qui suit et en tient compte :

- i) les normes d'exercice de la profession enseignante et les normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre;*
- ii) les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement;*
- iii) l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement.*

Constatations

La documentation indique que la conception des programmes respecte et reflète les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre, les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement et l'intégration de la théorie à la pratique dans la formation à l'enseignement.

Normes de l'Ordre

Tous les programmes offrent aux étudiantes et étudiants en enseignement de nombreuses occasions de se familiariser avec les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante et de les mettre en pratique. Tous les plans de cours débutent par un énoncé indiquant que les principes des normes sont intégrés aux attentes d'apprentissage des cours. Les normes de l'Ordre sont mentionnées dans la description de chacun des six grands axes du cadre conceptuel.

Recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement

La conception de tous les programmes de formation à l'enseignement reflète les recherches les plus à jour dans la formation en enseignement. Les recherches pertinentes dans le domaine de l'éducation sont mentionnées dans la description de quatre des six grands axes du cadre conceptuel, qui constituent le fondement de tous les programmes de formation professionnelle à l'Université Lakehead. Parmi les spécialistes mentionnés dans l'élaboration du cadre conceptuel, mentionnons Darling-Hammond, Guerriero et Schön.

Les recherches les plus à jour sont également mises en pratique directement dans le cadre du renouvellement des programmes menant à l'obtention d'un baccalauréat en éducation, grâce à l'introduction des «High Leverage Practices», qui ont été élaborées par Deborah Ball et l'équipe TeachingWorks de l'Université du Michigan.

En ce qui concerne le programme «Indigenous Language Teachers' Diploma» («ILTD»), la conception des cours est guidée par une combinaison de connaissances autochtones, d'enseignements culturels et de recherches occidentales. Pamela Toulouse, Gregory Cajete et Marie Battiste figurent parmi les spécialistes autochtones mentionnés,

Intégration de la théorie et de la pratique

La documentation indique que la conception de tous les programmes reflète l'intégration de la théorie et de la pratique à la formation à l'enseignement. Dans tous les programmes, la séquence des stages est conçue pour donner aux étudiantes et étudiants en enseignement la possibilité d'acquérir des connaissances de base avant d'entreprendre leurs stages, de s'appuyer sur les connaissances acquises dans le cadre des cours et des stages, et de les mettre en œuvre de façon itérative.

Dans les programmes menant à un baccalauréat en éducation, la tenue d'un journal ciblé fait partie des exigences des programmes. Ce travail fournit un cadre qui permet aux étudiants en enseignement de questionner et d'explorer la théorie en fonction des besoins établis dans leur travail avec leur enseignante associée ou leur enseignant associé dans le cadre des stages. Les étudiants utilisent ensuite le même cadre pour observer leur propre mise en pratique de la théorie et établir les prochaines étapes pour le développement de leur pratique de l'enseignement. Cet outil fait partie intégrante de la conception et de la mise en œuvre des stages à l'Université Lakehead.

Les plans de tous les cours du programme ILTD positionnent celui-ci en tant que programme intégré d'études de base et d'études méthodologiques enrichi par des périodes de mise en pratique intense. Le programme ILTD utilise la pédagogie sur le terrain, en présentant l'apprentissage linguistique et l'alphabétisation par l'entremise d'activités telles que la chasse, la fabrication de paniers et la cueillette de plantes et de médicaments.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 3.

Condition 3.1

Le programme permet aux étudiants qui suivent un programme de formation professionnelle d'acquérir des connaissances et des compétences dans tous les domaines figurant à l'annexe 1.

Constatations

La documentation indique que les programmes permettent aux étudiantes et étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences dans tous les domaines figurant à l'annexe 1.

Certains éléments chevauchent d'autres conditions d'agrément et sont traités dans les constatations propres à ces conditions afin d'éviter les répétitions. En particulier, la condition 10, qui exige que les cours de méthodologie de l'enseignement des programmes soient pertinents aux cycles auxquels ils se rapportent, comprend l'élément 9 de la section Connaissances des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement, à savoir la pédagogie et l'évaluation de l'apprentissage dans les domaines d'études pertinents relativement à des matières spécifiques.

L'élément 6 de la section Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement, qui traite du développement des enfants et des adolescents, est abordé à la condition 11. Les éléments 2 et 5 de la section Connaissance du contexte de l'enseignement, qui se rapportent aux normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante, sont abordés à la condition 11.

À l'exception de l'information qui chevauche les conditions 10 et 11, les paragraphes ci-dessous se penchent sur chacun des éléments de l'annexe 1 et démontrent comment les programmes examinés les respectent.

Connaissance du curriculum

Élément 1. Curriculum actuel de l'Ontario et documents de politique provinciaux

Les étudiantes et étudiants en enseignement des programmes menant à un baccalauréat en éducation suivent divers cours de base et de méthodologie dans lesquels ils apprennent à connaître les programmes-cadres de l'Ontario et les politiques connexes, notamment *Faire croître le succès* et le programme au jardin d'enfants. Les étudiants en enseignement aux cycles primaire-moyen abordent en particulier le curriculum de l'Ontario de la 1^{re} à la 6^e année et les politiques connexes dans les cours de méthodologie propres à chacune des matières de base suivantes : mathématiques, langue, science et technologie, études sociales, arts (danse, art dramatique, musique, arts visuels) et santé et éducation physique. Par l'entremise de cours de méthodologie, les étudiants en enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur acquièrent des connaissances et une compréhension du programme-cadre de l'Ontario pertinent à leurs deux matières d'enseignement. Un cours de base obligatoire offre aux étudiants en enseignement à tous les cycles une occasion de se

familiariser avec la planification de l'enseignement, les techniques de mesure et d'évaluation du rendement des élèves et les stratégies de gestion efficace des classes.

Dans le programme ILTD, les programmes-cadres de l'Ontario se rapportant au programme «*Native as a Second Language*» («NASL») sont enchâssés dans chacun des quatre cours de méthodologie du NASL. Un cours d'introduction à la méthodologie permet aux étudiants en enseignement de se familiariser avec les documents des politiques provinciales, notamment «*Achieving Indigenous Student Success*», *Faire croître le succès et l'apprentissage par l'expérience axé sur la communauté : Cadre stratégique pour les écoles de l'Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année*.

Élément 2. Recherches les plus à jour dans les domaines de l'enseignement et de l'apprentissage

Les programmes menant à un baccalauréat en éducation offrent de nombreuses occasions de mettre en application la recherche dans la pratique, et ce, au moyen de travaux écrits, de lectures, d'analyses d'études de cas et d'analyses critiques des politiques et des pratiques. Par exemple, dans un cours obligatoire sur l'éducation autochtone, les travaux de Marie Battiste, Roger Spielmann et Deb St. Amant sont utilisés pour inspirer les étudiants à réfléchir aux différences culturelles, aux conflits et à la décolonisation, et à réfléchir aux questions de vérité et de réconciliation et au choix de ressources pédagogiques culturellement appropriées.

Dans le programme ILTD, les approches actuelles de l'enseignement des langues autochtones sont mises en pratique. Le curriculum du programme tient compte du contexte sociohistorique et aborde la revitalisation linguistique et culturelle.

Connaissance des stratégies en matières de pédagogie et d'enseignement

Élément 1. Recherche et analyse de données en matière d'enseignement

Les cours comprennent du contenu sur la recherche et l'analyse de données en matière d'enseignement. Les étudiantes et étudiants apprennent à interpréter et à utiliser la recherche pour appuyer l'apprentissage et prendre des décisions éclairées au sujet de leurs interventions pédagogiques.

Dans tous les programmes menant à un baccalauréat en éducation, un cours de base obligatoire permet aux étudiants de participer à diverses affectations fondées sur la recherche, au cours desquelles ils démontrent leurs résultats d'apprentissage, notamment leur capacité à analyser de façon critique les systèmes sociaux dont ils font partie, à prendre des mesures d'amélioration et à délivrer un enseignement efficace pour les élèves issus de cultures différentes.

Dans le programme ILTD, tous les étudiants en enseignement suivent un cours de base consacré à la recherche et à l'analyse de données en matière d'enseignement.

Élément 2. La technologie comme outil d'enseignement

Tous les étudiants en enseignement de tous les programmes ont accès à des espaces de travail communs où on retrouve des ordinateurs utilisant les logiciels *MSOffice*, *Adobe Creative Suite CS*, *Audacity*, *Camtasia* et *SMART Notebook*; des tableaux blancs interactifs; et des scanneurs à plat.

L'utilisation de la technologie comme outil d'enseignement dans les programmes menant à un baccalauréat en éducation est abordée dans de nombreux cours de méthodologie et de base, dans des ateliers à la bibliothèque et dans des séminaires hebdomadaires.

Dans le programme ILTD, l'utilisation de la technologie comme outil d'enseignement est abordée explicitement dans un cours indépendant. Les étudiants en enseignement sont également tenus de participer à une série d'ateliers pendant la semaine qui précède le début des cours. Les ateliers sur la technologie portent notamment sur les compétences en bibliothéconomie et en recherche, les compétences informatiques de base et une introduction technique à l'utilisation des tableaux blancs interactifs dans les classes.

Élément 3. Recherche, données et évaluation

Plusieurs cours des programmes menant à un baccalauréat en éducation offrent aux étudiantes et étudiants en enseignement l'occasion d'utiliser des données de recherche et d'évaluation fondées sur le questionnement pour aborder l'apprentissage des élèves. Dans un cours de base obligatoire, les étudiants doivent réaliser un travail majeur qui consiste en un projet de recherche-action dans lequel ils doivent élaborer un exposé et développer une réflexion basés sur un plan d'après-affectation, une analyse documentaire et un plan de recherche.

Le cadre d'évaluation du programme ILTD contient un critère de rendement qui exige que les étudiants en enseignement utilisent diverses stratégies de mesure et d'évaluation fondées sur des preuves. Les cours du programme appuient l'atteinte de ce résultat de rendement.

Élément 4. Théories et méthodes d'apprentissage et d'enseignement, et différenciation pédagogique

L'utilisation des théories et méthodes d'apprentissage et d'enseignement et de la différenciation pédagogique est abordée dans de nombreux cours des programmes menant à un baccalauréat en éducation. Les travaux dans ce domaine comprennent la planification des leçons et des unités, les études de cas et les analyses documentaires. Les étudiantes et étudiants approfondissent leur compréhension des théories et des méthodes d'enseignement, ainsi que des stratégies de différenciation pédagogique, en les appliquant pendant les stages.

Dans le programme ILTD, un accent particulier est mis sur les théories et les méthodes liées à la revitalisation, au maintien et à l'immersion linguistiques. La pédagogie adaptée à la culture constitue un sujet d'atelier, et la capacité des étudiants à différencier les stratégies d'enseignement et d'évaluation selon les besoins des élèves est évaluée.

Élément 5. Gestion de la salle de classe et capacités organisationnelles

La gestion de la classe et les capacités organisationnelles sont abordées explicitement dans les cours de base qui y sont consacrés dans les programmes menant à un baccalauréat en éducation. Dans le programme ILTD, ces compétences sont abordées dans le contexte d'un cours de base et d'un atelier d'introduction. Les étudiants de tous les programmes en enseignement acquièrent des compétences en gestion de classe et des capacités organisationnelles dans tous leurs cours et ont l'occasion de mettre en œuvre et d'approfondir cet apprentissage durant leurs stages.

Élément 6. Développement des enfants et des adolescents et les transitions que vivent les élèves jusqu'à 21 ans et de la maternelle à la 12^e année.

Le développement des enfants et des adolescents est abordé à la condition 11.

Les programmes menant à un baccalauréat en éducation traitent des transitions dans plusieurs cours obligatoires. Les étudiantes et étudiants en enseignement aux cycles primaire-moyen suivent un cours sur l'enseignement au jardin d'enfants, qui traite notamment de la transition de la maison à l'école dans le contexte de l'autorégulation et des facteurs de stress auxquels les jeunes enfants sont confrontés lorsqu'ils passent de la vie familiale au milieu scolaire. Aux cycles intermédiaire-supérieur, des cours sur l'éducation inclusive et l'enseignement intermédiaire permettent aux étudiants d'acquérir une meilleure compréhension des transitions qui surviennent lorsque les élèves passent de l'élémentaire au secondaire, et de mettre l'accent sur les caractéristiques de l'apprentissage des élèves adolescents.

Un des résultats d'apprentissage de l'ILTD est la connaissance du programme pour préparer les élèves à apprendre dans différents milieux et lors de diverses transitions vers l'école secondaire, l'enseignement postsecondaire, les formations d'apprenti et la vie active. La Faculté d'éducation considère les partenariats communautaires comme un moyen important d'intégrer la préparation aux transitions dans le programme.

Élément 7. Utilisation de stratégies actuelles liées à l'observation et à l'évaluation des élèves

Des cours de base obligatoires dans les programmes menant à un baccalauréat en éducation abordent l'évaluation et l'observation des élèves. Dans les travaux des cours, les étudiantes et étudiants sont tenus de mettre en pratique les concepts de l'évaluation au service de l'apprentissage, de l'évaluation en tant qu'apprentissage et de l'évaluation de l'apprentissage.

Dans le programme ILTD, les étudiants sont initiés à l'observation des élèves par l'entremise d'une semaine d'observation en classe avant le premier bloc de stage. L'observation des élèves est ensuite mise en application dans le contexte de l'évaluation dans les cours et les stages ultérieurs.

Élément 8. Enseignement aux élèves dont la langue maternelle n'est pas la langue d'enseignement

Les cours de méthodologie liés à l'enseignement des langues et les cours de base liés à l'éducation inclusive dans les programmes menant à un baccalauréat en éducation abordent l'enseignement aux apprenants de l'anglais. Dans le programme ILTD, les étudiants élaborent et mettent en œuvre des ressources visuelles et des gestes pour l'acquisition de la langue.

Élément 9. Pédagogie et évaluation de l'apprentissage dans les domaines d'études pertinents relativement à des matières spécifiques

Les renseignements sur la pédagogie et l'évaluation dans des domaines particuliers du programme d'études sont abordés à la condition 10.

Élément 10. Les politiques, évaluations et pratiques qui entrent en ligne de compte pour répondre aux besoins et aux points forts de tous les élèves

Pour cet élément, consultez la condition 3.1 dans les sections suivantes :

- Connaissance du curriculum – éléments 1 et 2;
- Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement – éléments 3 et 4; et
- Connaissance du contexte de l'enseignement – élément 1.

Connaissance du contexte d'enseignement

Élément 1. Sensibilisation aux problèmes de santé mentale

Plusieurs cours de base obligatoires offrent aux étudiantes et étudiants des programmes menant à un baccalauréat en éducation l'occasion d'acquérir des connaissances et des compétences en matière de santé mentale des enfants, des adolescents et des parents dans le contexte des écoles primaires et secondaires en Ontario. Élaboré par le corps professoral de l'Université Lakehead, «*The Third Path: A Relationship-Based Approach to Student Well-Being and Achievement*» est une lecture obligatoire dans un de ces cours de base. Ce livre, ainsi que les ressources et le site web qui s'y rapportent, sont largement utilisés par les facultés d'éducation et les conseils scolaires pour favoriser le bien-être des élèves. Un des cours du programme ILTD est consacré à la santé mentale dans le contexte de l'éducation autochtone.

Dans tous les programmes, l'accent est mis sur la familiarisation des étudiants en enseignement avec les ressources disponibles pour appuyer les élèves et les enseignants.

Élément 2. Normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante

Pour cet élément, consultez les conditions 3i et 11ii.

Élément 3. Préparer les élèves à faire la transition entre les étapes de leur apprentissage dans divers contextes

Pour cet élément, consultez la condition 3.1 dans la section suivante :

- Connaissance des stratégies pédagogiques et didactiques - élément 6

Élément 4. Contexte de l'Ontario

En plus d'un cours de base obligatoire consacré à l'éducation autochtone, des occasions de développer une meilleure compréhension des perspectives et des connaissances autochtones sont offertes tout au long des programmes menant à un baccalauréat en éducation. Des cours de méthodologie, notamment le cours d'arts visuels aux cycles primaire-moyen et le cours d'études sociales incorporent l'histoire, les connaissances et les façons de savoir autochtones. Un cours de base obligatoire pour toutes les étudiantes et tous les étudiants en enseignement aborde les questions du pouvoir, des privilèges, de l'oppression et de la façon dont les différences sociales comme la race, l'origine ethnique, la classe, le sexe, la sexualité, la taille et la capacité ont une incidence sur la façon dont l'éducation est assurée dans les écoles. L'ensemble du programme ILTD est encadré par les perspectives autochtones sur la culture, l'histoire et les façons de savoir.

À cet égard, tous les programmes sont appuyés par la bibliothèque en éducation, qui tient à jour un site web conçu pour aider les étudiants en enseignement et les chargés de cours à accéder à de la documentation propre à l'éducation autochtone du jardin d'enfants à la 12^e année. Ce site comprend des liens vers des ressources du ministère de l'Éducation, du matériel pédagogique et une gamme de protocoles pour une éducation culturellement appropriée. Les documents suivants du Ministère constituent des lectures et/ou des documents de référence obligatoires dans plusieurs cours de méthodologie et de base des programmes : *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières nations, des Métis et des Inuits*, *Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive* et les politiques relatives aux écoles sécuritaires et accueillantes.

Élément 5. Législation ontarienne en matière d'éducation et législation connexe

Cet élément est abordé à la condition 11.

Élément 6. Relations professionnelles

Les étudiantes et étudiants apprennent à établir et à maintenir des relations professionnelles avec leurs collègues dans les cours et les stages. Un cours de base obligatoire dans les programmes menant à un baccalauréat en éducation met l'accent sur les compétences de développement nécessaires pour collaborer avec les élèves, leurs familles, les conseillers, les enseignants et les autres professionnels. De nombreux cours favorisent l'engagement communautaire en faisant participer des membres de la communauté en tant que conférenciers invités. Dans le programme ILTD, un modèle de communauté d'apprentissage professionnel offre aux étudiants une tribune leur permettant de cocréer des connaissances se rapportant aux lectures effectuées dans les cours.

On encourage les étudiants de tous les programmes à participer à plusieurs aspects de la vie de l'école où ils sont affectés, y compris les réunions du personnel, les assemblées, les occasions de perfectionnement professionnel, les activités parascolaires et les journées portes ouvertes.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 3.1.

Condition 4

Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario, tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offre de vastes connaissances dans ses différents cycles et composantes.

Constatations

La documentation indique que le curriculum des programmes est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario, tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offre de vastes connaissances sur les cycles et les composantes de tous les programmes.

Programme actuel

Cet élément est abordé à la condition 3.1.

Curriculum de l'Ontario

Cet élément est abordé à la condition 3.1.

Recherches les plus à jour

Cet élément est abordé dans les conditions suivantes :

- Condition 3.1
Connaissance du curriculum, élément 2
Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement, éléments 1 et 3
- Condition 11

Vastes connaissances

Cet élément est abordé dans les conditions 3.1 et 10.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 4.

Condition 5

Le programme comprend des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base et laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.

Constatations

Cours théoriques, de méthodologie et de base

La documentation indique que tous les programmes comprennent des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base et laissent suffisamment place à la mise en pratique de la théorie. Tous les programmes comprennent des cours de méthodologie, des cours de base et des stages. La théorie est intégrée aux cours de méthodologie et aux cours de base.

Dans les programmes menant à un baccalauréat en éducation, huit cours de base sont communs à tous les cycles. Les cours de base communs abordent la planification et l'évaluation, la gestion de classe, la psychologie de l'éducation, l'éducation inclusive, l'éducation environnementale et l'éducation autochtone. Des cours de base supplémentaires propres à chaque cycle abordent respectivement la littérature aux cycles intermédiaire-supérieur, la pédagogie au cycle intermédiaire et l'éducation inclusive aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur.

Les étudiantes et étudiants en enseignement aux cycles primaire-moyen suivent des cours de méthodologie dans chacun des six domaines d'études obligatoires (langue, mathématiques, sciences et technologie, études sociales, santé et éducation physique, et arts). Les cours de méthodologie aux cycles primaire-moyen comprennent également un cours sur l'enseignement au jardin d'enfants. Les étudiants en enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur suivent un cours de méthodologie par année dans chacune de leurs matières d'enseignement. Les matières d'enseignement offertes à l'Université Lakehead sont la biologie, la chimie, l'anglais, les sciences de l'environnement, le français langue seconde, la géographie, la santé et l'éducation physique, l'histoire, les mathématiques, la musique, les langues autochtones, les études sur les Premières Nations, Métis et Inuits, la physique, les sciences générales, les sciences sociales - générales et les arts visuels.

Le programme ILTD comprend douze cours de base et cinq cours de méthodologie. Quatre des cours de base mettent l'accent sur la structure orale des langues algonquiennes. Les quatre cours de méthodologie mettent l'accent sur l'enseignement des langues autochtones comme langues secondes.

Mise en pratique de la théorie

La capacité d'établir un lien entre la théorie et la pratique constitue l'un des six axes du cadre conceptuel des programmes de formation à l'enseignement de l'Université Lakehead. Les structures de programmes, stratégies d'enseignement et travaux sont conçus pour

établir un lien entre la théorie et la pratique en classe et, inversement, entre l'expérience pratique des étudiants en enseignement et les cours.

Dans les programmes menant à un baccalauréat en éducation, certains membres du corps professoral interrogés affirment que le travail des cours de méthodologie est axé sur la pratique. Les membres du corps professoral interrogés affirment que les cours sont fondés sur la pratique. La plupart des cours de base et de méthodologie des programmes menant à un baccalauréat en éducation prévoient la mise en pratique de la théorie. Certains cours attribuent jusqu'à 80 % de la note finale à des travaux qui mettent en évidence le lien entre la théorie et la pratique. L'une des caractéristiques du programme ILTD est qu'il permet aux étudiantes et étudiants en enseignement d'enseigner dans un milieu structuré avant d'entreprendre le stage, et ce, dans le cadre de trois cours spécialisés. Chaque cours se termine par une série de tours d'enseignement évalués, au cours desquels les étudiants en enseignement participent à des consultations préalables et ultérieures avec un enseignant associé ou un directeur. Ces consultations mettent l'accent sur la mise en application, par les étudiants en enseignement, du contenu des cours, notamment la planification des leçons, les habiletés de recherche, la gestion de classe et l'évaluation.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 5.

Condition 6

L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.

Constatations

La documentation indique que l'organisation et la structure de tous les programmes conviennent au contenu des cours.

Tous les programmes menant à un baccalauréat en éducation à l'Université Lakehead culminent en un programme commun d'une durée de quatre semestres. Ce programme de quatre semestres est offert sur une période de deux ans, dans un format automne/hiver et automne/hiver. Chaque semestre comprend un bloc d'enseignement de 9 semaines suivi d'un bloc de stage de 5 à 6 semaines, pour un total de 105 jours d'enseignement pratique. Huit cours de base du tronc commun, auxquels s'ajoutent trois cours de base pour enseigner aux cycles intermédiaire-supérieur ou un cours de base pour enseigner aux cycles primaire-moyen, sont répartis sur deux ans afin de fournir les fondements permettant de développer la pratique professionnelle.

Les blocs d'enseignement sont conçus de façon à ce que les cours de méthodologie de l'enseignement propres à une matière et à un cycle en particulier préparent les étudiants à enseigner l'ensemble des matières du curriculum de l'élémentaire de l'Ontario ou à satisfaire aux exigences de leurs deux matières d'enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur. En plus des cours de méthodologie, des cours de base et des stages, les étudiants en enseignement participent également à une série de séminaires professionnels obligatoires qui leur fournissent des renseignements essentiels sur divers sujets, y compris l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, les initiatives du ministère de l'Éducation, l'éducation inclusive, la santé mentale et les possibilités de carrière.

La réussite d'un examen de compétences en mathématiques est une condition du programme pour les étudiants en enseignement aux cycles primaire-moyen. Les étudiants doivent atteindre un niveau de compétence d'au moins 75 % ou suivre un cours de 0,5 crédit intitulé «Mathematics Curriculum for Primary/Junior Teaching» avant de se présenter de nouveau à l'examen. Cette caractéristique du programme pourrait contribuer à la capacité de l'Université Lakehead de préparer les diplômés à satisfaire aux conditions actuelles d'obtention d'un certificat de qualification et d'inscription.

Dans le cas des étudiants en enseignement au campus de Thunder Bay, le calendrier du «Professional Program Onsite Delivery» («PPOD») combine les cours et les expériences d'enseignement pratique dans les écoles participantes. La structure de ce programme est analogue au modèle «Professional Development School», qui a été décrit comme étant très efficace dans la documentation sur la formation à l'enseignement.

Le baccalauréat spécialisé en éducation (formation à l'enseignement des personnes d'ascendance autochtone) aux cycles primaire-moyen est un programme conçu pour

préparer les personnes d'ascendance autochtone à devenir des enseignants qualifiés, en particulier pour répondre aux besoins des apprenants autochtones. Ce programme est conçu et offert principalement par des membres autochtones du corps professoral de la Faculté d'éducation. Pendant les deux dernières années du programme, les étudiants en enseignement suivent le programme professionnel aux cycles primaire-moyen, tel que décrit ci-dessus.

Le programme ILTD est conçu pour préparer les étudiants en enseignement à enseigner les langues algonquiennes (ojibwe, oji-cree et cree) du jardin d'enfants à la 12^e année. Comme il est possible que les étudiants ne parlent pas couramment les langues algonquiennes, quatre cours sur la structure orale de ces langues sont offerts comme cours de base.

Le programme ILTD offert au campus de Thunder Bay est un programme consécutif en plusieurs parties au cours duquel les étudiantes et étudiants en enseignement deviennent admissibles à un certificat transitoire de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario après avoir réussi tous les cours et stages obligatoires de la première année (stage de 10 jours au minimum). Le programme comprend quatre étés de cours en personne, dont trois sont suivis de stages qui ont lieu entre septembre et juin. Les jours de stage sont répartis de la façon suivante : 10 jours au minimum pendant la première année; 20 jours au minimum pendant la deuxième année; et 50 jours au minimum pendant la troisième année. Durant les trois premières années du programme, les étudiants en enseignement suivent également un cours de base en ligne entre janvier et avril.

De septembre 2020 à décembre 2021, le programme ILTD sera offert à Barrie, en Ontario, en collaboration avec le Georgian College. Offert pour une seule cohorte, ce programme a été élaboré par la Faculté d'éducation afin de répondre à l'intérêt exprimé par un certain nombre de locuteurs qualifiés habitant dans la région du Georgian College, parlant couramment une langue algonquienne et désirant devenir des enseignants qualifiés en langues autochtones. Le programme offert au Georgian College est un programme consécutif d'une durée de 16 mois, offert pendant quatre semestres continus (automne, hiver, été et automne). L'offre du Georgian College comprend une combinaison de cours de méthodologie et de cours de base chaque semestre. À l'instar du programme offert à Thunder Bay, les étudiants en enseignement suivent leurs cours en personne, à l'exception d'un cours de base suivi en ligne pendant les semestres 1, 2 et 3. Les étudiants du programme offert au Georgian College effectuent un stage de 10 jours pendant le premier semestre, un stage de 20 jours pendant le deuxième semestre et un stage de 50 jours pendant le quatrième semestre. Comme il ne s'agit pas d'un programme en plusieurs parties, les étudiants du programme offert au Georgian College ne peuvent être recommandés à l'Ordre pour l'obtention d'un certificat de qualification et d'inscription avant d'avoir réussi toutes les composantes du programme.

L'organisation et la structure du programme ILTD font le lien entre les connaissances et les compétences développées durant les cours et la mise en œuvre de ces connaissances et compétences dans les communautés d'origine des étudiants en enseignement. La séquence

des cours permet aux étudiants en enseignement de s'appuyer sur le contenu déjà présenté tout au long du programme.

Les programmes menant à un baccalauréat en éducation comprennent 10 crédits et les programmes menant à un diplôme en éducation comprennent 10,25 crédits.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 6.

Condition 7

Les étudiants sont évalués et informés de leurs progrès et évalués de façon continue tout au long du programme.

Constatations

La documentation indique que les étudiantes et étudiants en enseignement sont informés de leur progrès et évalués de façon continue tout au long des programmes.

Des évaluations formatives et sommatives ont lieu durant les deux cours et les stages, et portent à la fois sur les aptitudes aux études et les compétences professionnelles. Dans tous les programmes, le rendement des étudiants en enseignement est évalué en utilisant la politique d'attribution des notes et la rubrique d'évaluation de la Faculté d'éducation mentionnées dans tous les plans de cours. La politique d'attribution des notes de l'Université Lakehead stipule qu'au moins 25 % de la note finale (dans le cas des cours d'un semestre) et 30 % de la note finale (dans le cas des cours de deux semestres) doivent être communiqués aux étudiants avant le dernier jour leur permettant de se retirer d'un cours sans pénalité. La mise en œuvre de la politique d'attribution des notes et de la rubrique d'évaluation de l'Université Lakehead a permis aux étudiants en enseignement d'avoir une perception favorable de l'évaluation. En particulier, les preuves présentées dans le rapport «*Student Feedback on Teaching*» 2017-2018 démontrent que 76,5 % des répondants estiment que la rétroaction sur le matériel évalué est opportune et 75,5 % estiment que la rétroaction sur le matériel évalué est utile.

Dans les programmes menant à un baccalauréat en éducation, un portail web personnalisé sert de point de collecte principal pour les autoévaluations et les évaluations formatives et sommatives. Ce portail offre aux étudiants en enseignement un accès cohérent et complet à toutes leurs données d'évaluation. De nombreux travaux tout au long du programme sont conçus pour recevoir et mettre en œuvre la rétroaction formative avant de soumettre les travaux aux fins d'évaluation. Les conseillères et conseillers de la Faculté d'éducation encouragent et appuient la prestation d'évaluations précoces et régulières tout au long du stage. Tous les étudiants en enseignement créent un «Post-placement Learning Plan» («PPLP») qui est utilisé par les étudiants et les instructeurs des cours de stage pour réfléchir aux points forts et aux besoins, et pour élaborer des objectifs d'apprentissage futurs. Les objectifs d'apprentissage déterminés par les étudiants en enseignement dans le PPLP servent à amorcer des discussions entre les étudiants et les enseignants associés ultérieurs. Ce processus favorise l'évaluation personnalisée et ciblée du stage.

Les étudiants en enseignement du programme ILTD font remarquer qu'ils reçoivent une rétroaction continue de la part du corps professoral, tant verbalement que par courriel, en plus de la rétroaction descriptive écrite fournie pour leurs travaux. Les étudiants en enseignement signalent que les chargés de cours sont toujours accessibles et disponibles pour dialoguer et fournir une rétroaction. Le guide de stage du programme ILTD stipule que

les enseignants associés doivent fournir aux étudiants en enseignement des évaluations écrites de leurs stages avant la fin des stages, afin de laisser du temps pour la discussion.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 7.

Condition 8

Le programme comprend un stage qui satisfait aux exigences énoncées à la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2) et au paragraphe (2).

La sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2) énonce que le programme couvre un minimum de 80 jours d'expérience pratique, adaptée au format et à la structure du programme, dans des écoles ou d'autres lieux approuvés par l'Ordre aux fins d'observation et d'enseignement pratique.

Paragraphe 9 (2) : Le paragraphe 9 (2) énonce les exigences concernant le stage comme suit :

- 1. Il comprend des périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations d'enseignement, dans des écoles ou d'autres lieux où est enseigné le programme d'études de l'Ontario ou dans des lieux approuvés par l'Ordre.*
- 2. Abrogé – voir la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2)*
- 3. Le stage permet à chaque étudiant de prendre part à des situations se rapportant à chaque cycle et à au moins une des matières du programme qui le concerne.*
- 4. Un éducateur expérimenté encadre les étudiants et évalue leur stage.*
- 5. Un membre du corps professoral est affecté à chaque étudiant à titre de conseiller.*

Constatations

La documentation indique que toutes les composantes obligatoires du stage sont abordées dans tous les programmes.

Un minimum de 80 jours d'expérience pratique, adaptée au format et à la structure du programme

Les programmes menant à un baccalauréat en éducation comprennent 105 jours de stage, répartis en quatre blocs de stage. Après avoir terminé 80 jours de stage dans des écoles ou dans d'autres lieux approuvés par l'Ordre aux fins d'observation et d'enseignement pratique, les étudiantes et étudiants peuvent faire une demande de stage dans un autre lieu pour leur dernier stage de 25 jours.

Le programme ILTD comprend 80 jours de stage répartis en trois blocs de stage.

Périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations d'enseignement où est enseigné le programme d'études de l'Ontario

Dans les programmes menant à un baccalauréat en éducation, la conception du stage prévoit des périodes d'observation et d'enseignement pratique. Le ratio clairement établi entre l'observation et les attentes en matière d'enseignement exige que les étudiants assument une plus grande responsabilité dans la planification et l'enseignement au fur et à mesure qu'ils progressent dans le programme. Au cours du premier stage, les responsabilités de l'étudiant en ce qui a trait à la planification et à l'enseignement

augmentent graduellement, passant de 10 à 15 % pendant la première semaine de stage à 75 à 100 % au cours de la dernière semaine. Durant le deuxième stage, les attentes en matière d'enseignement passent progressivement de 20 à 25 % pendant la première semaine à 80 à 100 % la dernière semaine. Au cours de la deuxième année du programme, les attentes en matière d'enseignement augmentent graduellement, passant d'environ 25 % au cours de la première semaine à environ 100 % au cours des deux dernières semaines.

Les étudiants en enseignement au campus de Thunder Bay effectuent leurs stages soit au Thunder Bay Catholic District School Board, soit au Lakehead District School Board. Les étudiants en enseignement au campus d'Orillia effectuent leur première année de stage soit au Simcoe Muskoka Catholic District School Board ou au Simcoe County District School Board, soit dans des conseils scolaires limitrophes, y compris les conseils scolaires de Peel, York et Durham.

Dans le programme ILTD, le stage comprend des périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations d'enseignement, des écoles ou d'autres lieux où on enseigne le programme d'études de l'Ontario ou dans des lieux approuvés par l'Ordre. En général, les étudiants du programme ILTD effectuent leur stage dans leur communauté d'origine.

Chaque cycle et au moins une des matières du programme

Dans les programmes menant à un baccalauréat en éducation, les étudiantes et étudiants en enseignement aux cycles primaire-moyen effectuent des stages dans au moins une classe du cycle primaire et dans au moins une classe du cycle moyen. Certains étudiants aux cycles primaire-moyen effectuent également un stage dans une classe de jardin d'enfants. Les étudiants au cycle intermédiaire-supérieur effectuent des stages dans les cycles et les matières d'enseignement pour lesquels ils se qualifient. Les étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur effectuent au moins un stage dans une classe de 7^e ou de 8^e année.

Dans le programme ILTD, les étudiants observent ou enseignent dans une des années de chaque cycle : primaire (jardin d'enfants à la 3^e année), moyen (4^e à la 6^e année), intermédiaire (7^e à la 10^e année) et supérieur (11^e à la 12^e année). Il peut être difficile d'obtenir un stage au cycle supérieur, car de nombreuses communautés éloignées n'ont pas d'école secondaire. Une disposition prévoit que les étudiants peuvent participer à une séance d'observation vidéo et effectuer un compte-rendu de réflexion lorsqu'ils ne peuvent effectuer un stage au cycle supérieur.

Un éducateur expérimenté encadre les étudiants et effectue des évaluations

Dans les programmes menant à un baccalauréat en éducation, les affectations de stage se déroulent dans des classes avec des enseignants associés qualifiés qui possèdent au moins deux ans d'expérience en enseignement et qui ont été recommandés par leur directrice ou directeur d'école ou leur surintendante ou surintendant. Tous les enseignants associés sont des membres en règle de l'Ordre (EAO).

Dans le programme ILTD, les enseignants associés sont des membres en règle de l'Ordre et ont été recommandés par leur direction d'école. Les directions d'école doivent s'assurer que les enseignants associés possèdent au moins deux années d'expérience en enseignement à temps plein ou au moins trois années d'expérience en tant que suppléant à long terme.

Conseillère ou conseiller de la faculté

Les étudiantes et étudiants en enseignement des programmes menant à un baccalauréat en éducation reçoivent l'appui d'un conseiller et d'un agent de liaison de la Faculté d'éducation. Au cours de la première année, le conseiller de la Faculté d'éducation donne le cours de base «*Planning, Evaluation and Classroom Management*», supervise le stage et rend visite aux étudiants pendant leurs stages. L'agent de liaison n'enseigne pas aux étudiants. Les agents de liaison sont affectés aux familles et aux régions dans lesquelles se trouvent les écoles, et visitent les mêmes enseignants associés et les mêmes étudiants sur une base hebdomadaire.

Dans le programme ILTD, la coordonnatrice ou le coordonnateur des programmes d'éducation autochtone joue le rôle de conseillère ou conseiller auprès de tous les étudiants en enseignement du programme ILTD, tant au campus de Thunder Bay qu'au Georgian College. Le coordonnateur travaille en étroite collaboration avec les étudiants en enseignement, les enseignants associés et les directions d'école pour surveiller les progrès des étudiants, faire le suivi des jours de stage et résoudre les difficultés ou les préoccupations qui pourraient survenir pendant un stage.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 8.

Condition 9

La réussite du programme est subordonnée à la réussite du stage.

Constatations

La documentation indique que la réussite du programme examiné est subordonnée à la réussite du stage.

Afin d'être recommandés pour l'obtention d'un diplôme ou d'un grade, les étudiantes et étudiants en enseignement de tous les programmes doivent suivre avec succès toutes les composantes des programmes, y compris les stages.

Dans les programmes menant à un baccalauréat en éducation, les étudiants en enseignement ne peuvent entreprendre un stage s'ils échouent à un ou plusieurs cours ou s'ils atteignent une moyenne cumulative inférieure à 65 % au cours d'une année donnée. Les étudiants en enseignement qui échouent un stage au cours de la première année sont soumis à un examen et sont tenus de s'inscrire au cours intitulé «*Enhancing the Practicum*». Les étudiants qui échouent un stage au cours de la deuxième année doivent s'inscrire au cours «*Enhancing the Practicum*» et effectuer un stage supplémentaire si le stage échoué est le quatrième stage. Un échec dans le cours «*Enhancing the Practicum*» constitue un échec du programme.

Les étudiants qui se retirent d'un stage, qui sont suspendus d'un stage ou qui mettent fin à un stage au cours de deux périodes de stage reçoivent la note «F» pour cette composante du programme. Un stage supplémentaire sera nécessaire si deux des stages réguliers sont échoués.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 9.

Condition 10

Les cours de méthodologie de l'enseignement conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

Constatations

La documentation indique que les cours de méthodologie de l'enseignement de tous les programmes conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

Dans les programmes menant à un baccalauréat en éducation, les cours de méthodologie aux cycles primaire-moyen mettent l'accent sur des sujets de base propres au programme d'études de l'Ontario du jardin d'enfants à la 6^e année. Les cours de méthodologie pertinents à ces cycles mettent l'accent sur la compréhension qu'ont les étudiantes et étudiants des principaux domaines d'études : mathématiques, langue, science et technologie, études sociales, arts (danse, art dramatique, musique, arts visuels) et santé et éducation physique. Les étudiants en enseignement de ces cycles sont également tenus de suivre deux autres cours de méthodologie de l'enseignement, l'un axé sur l'enseignement au jardin d'enfants et l'autre sur l'éducation autochtone.

Les étudiants en enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur suivent des cours de méthodologie dans chacune des deux matières d'enseignement pour lesquelles ils se qualifient. Ils suivent la première partie de leurs première et deuxième matières d'enseignement aux semestres 1 et 2, et la deuxième partie de leurs première et deuxième matières d'enseignement aux semestres 3 et 4. Voici les cours de méthodologie de l'enseignement pour les cycles intermédiaire-supérieur :

- *Biology Parts 1&2*
- *Chemistry Parts 1&2*
- *English Parts 1&2*
- *Environmental Science: Outdoor Ecological and Experiential Education Parts 1&2*
- *French as a Second Language Parts 1&2*
- *General Science Parts 1&2*
- *Geography Parts 1&2*
- *Health and Physical Education Parts 1&2*
- *History Parts 1&2*
- *Mathematics Parts 1&2*
- *Music (Vocal or Instrumental) Parts 1&2*
- *Native Languages Parts 1&2*
- *First Nations, Metis and Inuit Studies Parts 1&2*

- *Physics Parts 1&2*
- *Social Sciences Parts 1&2*
- *Visual Arts Parts 1&2*

En plus de leurs deux matières d'enseignement, tous les étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur doivent suivre le cours de méthodologie «*Aboriginal Education*». On s'attend à ce que les étudiants se familiarisent avec les programmes-cadres de l'Ontario de la 7^e et de la 8^e année dans leurs matières d'enseignement particulières. La connaissance et la compréhension du curriculum de la 7^e et de la 8^e année sont également abordées dans deux cours en particulier. Un de ces cours porte sur le curriculum et l'enseignement de la 7^e et de la 8^e année, et l'autre est un cours de méthodologie des mathématiques de la 7^e à la 12^e année.

Condition 3.1 Connaissance des stratégies pédagogiques et didactiques harmonisée à la 10^e condition

Le domaine de l'annexe 1, Pédagogie, mesure et évaluation pour différentes matières du curriculum, est abordé dans tous les cours de méthodologie. Tous les cours de méthodologie aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur des programmes de formation à l'enseignement comprennent des sujets liés à la pédagogie et à l'évaluation de l'apprentissage. Dans l'ensemble, les étudiantes et étudiants acquièrent des connaissances et des compétences dans des domaines précis du programme d'études. Tous les cours de méthodologie examinent les théories, les philosophies, les connaissances, les politiques et les pratiques propres à l'enseignement et à l'apprentissage aux niveaux appropriés, dans le contenu comme dans les travaux.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 10.

Condition 11

Les cours théoriques et de base portent, entre autres, sur le développement et l'apprentissage humains, ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

Constatations

La documentation indique que les cours théoriques et de base de tous les programmes examinés portent, entre autres, sur le développement et l'apprentissage humains, ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

Développement et apprentissage humains

Les étudiantes et étudiants de tous les programmes sont tenus de suivre un cours sur le développement et l'apprentissage humains. Dans les programmes menant à un baccalauréat en éducation, ce cours aborde les théories pédagogiques et cognitives, le développement des habiletés cognitives critiques de l'élève, les effets des facteurs socioculturels et socioémotionnels sur la cognition et le bien-être de l'élève, ainsi que les enjeux actuels dans les domaines de l'éducation de l'enfance en difficulté et de la psychologie scolaire.

Dans le programme ILTD, le cours sur le développement et l'apprentissage humains examine les caractéristiques physiques, mentales, émotionnelles et spirituelles des enfants et des jeunes pendant leurs études élémentaire et secondaire, en mettant l'accent sur les implications des interactions avec les enseignants de langue. Le cours aborde les perspectives théoriques et historiques du développement de l'enfant selon la perspective de Piaget et la perspective autochtone.

Textes législatifs et politiques gouvernementales

Toutes les étudiantes et tous les étudiants suivent des cours sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales se rapportant à l'éducation. Dans les programmes menant à un baccalauréat en éducation, on aborde des sujets comme le cadre constitutionnel entourant la prestation de l'éducation publique dans le contexte de l'Ontario, l'application de la Charte canadienne des droits et libertés dans le contexte scolaire, la conduite des enseignants, les limites professionnelles et le droit du cyberspace. Dans le programme ILTD, les textes législatifs et les politiques gouvernementales sont abordés dans deux cours. Le premier cours présente aux étudiants en enseignement les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui régissent l'éducation. Le deuxième cours examine les politiques des agences en éducation, des organisations professionnelles et du ministère de l'Éducation de l'Ontario, permettant ainsi aux étudiants en enseignement de cerner les problèmes communs auxquels sont confrontés les enseignants de langue et de trouver des solutions appropriées à ces problèmes.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 11.

Condition 12

La composition du corps professoral est telle qu'il existe un équilibre approprié entre :

- i) les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés;*
- ii) les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement;*
- iii) les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme.*

Constatations

La documentation indique que la composition du corps professoral de tous les programmes est telle qu'il existe un équilibre approprié entre les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés, les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement et les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes des programmes.

Dans les programmes menant à un baccalauréat en éducation, le corps professoral se compose de 28 membres à temps plein et de 61 chargés de cours. Tous les membres à temps plein du corps professoral sont titulaires d'un doctorat et la grande majorité des chargés de cours sont titulaires d'un diplôme d'études supérieures. Plus de 75 % de tous les membres du corps professoral possèdent une vaste expérience de l'enseignement en classe. Les membres du corps professoral qui ne possèdent pas d'expérience en enseignement en classe possèdent une autre expérience dans le milieu scolaire, par exemple la recherche en milieu scolaire ou le travail dans des domaines liés à l'éducation, y compris la psychologie de l'éducation et les tests pédagogiques.

Au moment de l'examen, tous les membres du corps professoral œuvrant dans le programme ILTD étaient employés comme chargés de cours. Treize de ces quatorze chargés de cours sont des membres en règle de l'Ordre. Neuf de ces treize personnes sont titulaires d'une maîtrise. Le seul membre du corps professoral qui n'est pas agréé par l'Ordre détient un doctorat en linguistique appliquée.

Dans l'ensemble, les membres du corps professoral à temps plein et les chargés de cours qui travaillent dans tous les programmes possèdent les compétences appropriées dans les cycles et composantes des programmes.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 12.

Condition 13

L'établissement autorisé s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.

Constatations

La documentation indique que l'Université Lakehead s'est dotée de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiantes et étudiants inscrits aux programmes.

En 2012, le comité d'agrément a conclu que la Faculté d'éducation de l'Université Lakehead s'était dotée de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés aux programmes de formation en enseignement.

Aucun changement important n'a été apporté depuis la décision du comité d'agrément datée du 2 octobre 2019. La documentation indique que la Faculté d'éducation de l'Université Lakehead continue de maintenir des mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants inscrits aux programmes de formation professionnelle aux campus de Thunder Bay et d'Orillia.

L'Université Lakehead observe une politique de confidentialité officielle concernant la collecte, la conservation, l'utilisation, la divulgation et la suppression des renseignements personnels contenus dans les dossiers de l'université. La collecte des renseignements des étudiants est conforme aux statuts de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, la Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé et la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. La *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* garantit la confidentialité de tout document et de toute communication se rapportant à la demande d'admission d'un étudiant, à son dossier et à son parcours scolaire.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la condition 13.

Condition 14

L'établissement autorisé s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

Constatations

La documentation indique que la Faculté d'éducation de l'Université Lakehead s'est engagée à améliorer sans cesse tous les programmes et à en assurer la qualité, et a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

L'Université Lakehead utilise plusieurs mécanismes pour assurer la qualité et l'amélioration continue de ses programmes de formation à l'enseignement. Ces mécanismes comprennent des sondages, des comités désignés, des examens internes des programmes, des recherches par le corps professoral et des projets de perfectionnement professionnel.

La Faculté d'éducation effectue régulièrement des évaluations liées à l'utilisation de la technologie et adapte les achats et les niveaux de soutien en conséquence pour s'assurer que les besoins des chargés de cours et des étudiantes et étudiants en enseignement sont satisfaits. Le comité de technologie a effectué un sondage auprès des diplômés des programmes de baccalauréat en éducation pour déterminer quelles technologies ils utilisaient pendant leurs stages, afin de déterminer s'ils avaient été exposés de façon adéquate à ces technologies dans le programme. Parmi les autres travaux des comités qui appuient l'amélioration continue, mentionnons l'«Aboriginal Education Committee» qui reçoit la rétroaction de l'«Ojimaawin Governance Committee» et y donne suite.

En 2017, à la fin d'un cycle complet de mise en œuvre du programme en enseignement de quatre semestres, la Faculté d'éducation de Lakehead a entrepris un examen interne du programme afin de recueillir les commentaires des étudiants en enseignement sur la conception, la structure et le contenu du programme.

En consultation avec les chargés de cours, un comité a mis au point une liste des résultats d'apprentissage pour les programmes. Des activités de perfectionnement professionnel à l'intention du corps professoral ont été prévues afin d'améliorer la compréhension et l'application de la liste révisée. Dans le cadre de l'initiative «*Teaching Shapes, Shaping Teaching*», les membres du corps professoral s'observent mutuellement en train d'enseigner, échangent des commentaires et peaufinent leur pratique d'enseignement. Il s'agit d'un autre moyen de perfectionnement professionnel pour les membres du corps professoral. Les membres du corps professoral intègrent régulièrement les commentaires des étudiants en enseignement à la conception des cours et à la révision des pratiques d'enseignement.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la condition 14.

Condition 15

Un comité consultatif de la formation des enseignants ou une entité semblable joue un rôle consultatif ou de liaison à l'égard du programme.

Constatations

La documentation indique que tous les programmes se sont dotés d'un comité consultatif de la formation des enseignants ou d'une entité semblable qui joue un rôle consultatif et de liaison à l'égard des programmes.

La Faculté d'éducation s'est dotée de comités consultatifs de la formation des enseignants à Thunder Bay et à Orillia. Le mandat et l'adhésion à ces deux comités sont codifiés dans les règlements du conseil de la Faculté d'éducation. Le programme ILTD est représenté sur le comité consultatif de la formation des enseignants dans le cadre des programmes de Thunder Bay en général.

La conception et la prestation des programmes en enseignement offerts à l'Université Lakehead sont guidées par les commentaires réguliers et pertinents des comités consultatifs de la formation à l'enseignement de l'Université Lakehead. Voici des exemples datant de 2017 : a) contribution à l'élaboration du sondage sur l'examen du programme, conçu pour recueillir les commentaires des étudiantes et étudiants en enseignement sur la conception, la structure et le contenu du programme professionnel de quatre semestres; et b) rétroaction sur l'élaboration d'affectations en enseignement alternatif, y compris les affectations dans les communautés du Nord. En 2018, le comité a participé aux délibérations portant sur le «Faculty Strategic Plan» (2018-2023).

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la condition 15.

Décision du comité d'agrément

Pour les raisons énoncées précédemment, le comité d'agrément juge que les programmes de formation professionnelle suivants, offerts par la Faculté d'éducation de l'Université Lakehead, satisfont entièrement aux exigences du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement :

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation
- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation
- Programme concurrent de formation à l'enseignement combinant des domaines d'études en enseignement autochtone et des domaines d'études aux cycles primaire-moyen, menant à un baccalauréat en éducation (formation des enseignants autochtones)
- Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec un domaine d'étude en enseignement des langues autochtones, menant à un diplôme en éducation.

Le comité d'agrément accorde l'agrément général à ce programme pour une période de sept ans (jusqu'au 3 décembre 2026) ou pour une période modifiée en vertu de l'article 15 du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Comité d'agrément

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le 3 décembre 2019